



NOUVEAU : DÉPOSEZ vos demandes d'urbanisme en LIGNE @

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ?
Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un
certificat d'urbanisme ?

Connectez-vous au téléservice via le lien : <https://ideau.atreal.fr>



SIMPLE

Je dépose
ma demande
d'urbanisme en
quelques clics



RAPIDE

Je n'ai plus
besoin de
me déplacer
en mairie



ÉCONOMIQUE

Je n'ai plus besoin
de photocopier mon
dossier en plusieurs
exemplaires



ACCESSIBLE

Le portail est
ouvert 24h/24
7 jours/7



PRATIQUE

Je peux suivre la
progression de ma
demande en ligne



SÉCURISÉ

Mon compte est
personnel et
confidentiel